



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service Formation Développement**

Arrêté du 13 JUIN 2024

portant publication de la liste des organismes de formation autorisés à mettre en œuvre l'action de formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale.

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, chevalier de la Légion d'Honneur, officier de l'Ordre national du Mérite,

- Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 233-4 et D. 233-12 ;
- Vu le code du travail, notamment son article L. 6313-1 ;
- Vu l'arrêté du 12 février 2024 relatif au cahier des charges de la formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale ;
- Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – Monsieur LEFORT Xavier ;
- Vu l'arrêté SG/SCI du 6 mai 2024 portant délégation de signature à Monsieur Olivier DEGENMANN directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Guadeloupe en matière d'administration générale et d'ordonnancement secondaire ;

Considérant que ;

Sur proposition du directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DAAF – Saint-Phy – BP 651 – 97108 Basse-Terre cedex
Tél : 05 90 99 09 09

Mél : daaf971@agriculture.gouv.fr
<http://daaf971.agriculture.gouv.fr>

Le Chef de Service de la Formation et du Développement

Frédéric REGOURD


ARRÊTE

Article 1^{er} - La liste des organismes de formation autorisés à mettre en œuvre l'action de formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale est fixée en annexe du présent arrêté.

Article 2 - L'autorisation d'un organisme de formation peut être restreinte, suspendue ou retirée, en cas de non-respect d'un ou des critères d'octroi de l'autorisation.

Article 3 - L'arrêté du 23/05/2024 portant publication de la liste des organismes de formation autorisés à mettre en œuvre l'action de formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale est abrogé.

Article 4 - Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Saint-Claude, le **13 JUIN 2024**

Pour le préfet, et par délégation,
Le directeur de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt


Olivier DEGENMANN



Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette décision peut faire l'objet dans le même délai d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui l'a délivrée.

DAAF – Saint-Phy – BP 651 – 97108 Basse-Terre cedex
Tél : 05 90 99 09 09

Mél : daaf971@agriculture.gouv.fr
<http://daaf971.agriculture.gouv.fr>

ANNEXE

Nom de l'organisme de formation	Adresse de l'organisme de formation	Date d'enregistrement
EFR Caraïbes	45 Centre commercial Le Pérou – Petit Pérou 97139 LES ABYMES	23/05/2024
FORMATIONS ANTILLES	85 chemin de Barbotteau 97170 PETIT BOURG	23/05/2024
EFFICIENCE LAB	Immeuble ARAL Avenue Patrick Saint-Eloi Morne Caruel 97139 LES ABYMES	23/05/2024
BNA FORMATION ET CONSEIL	812 rue Boniface Pillah Neipal Bonfils 97122 BAIE-MAHAULT	23/05/2024
BMDC FORMACOM	446 K route de Roujol 97170 PETIT-BOURG	13/06/2024
ASSOCIATION KREACYON FANMI LA	108 rue de Berlette Grands fonds 97180 SAINTE-ANNE	13/06/2024
SAS G 2 I CHOUTIA	n° 7 immeuble SCI Jehny ZAC de Guenette 97160 LE MOULE	13/06/2024
ANTILLES FORMATION PREVENTION (AFP97)	39 Rue ferdinand Forest Immeuble Orlando ZI de Jarry 97122 BAIE-MAHAULT	13/06/2024
ASSOCIATION LA CLEF	92 Résidence Maimouna Avenue Patrick ST-ELOI Vieux-Bourg 97139 LES ABYMES	13/06/2024
CARIBBEAN FOOD CONTROL	23 les terrasses du cul de sac 97150 SAINT-MARTIN	13/06/2024
PLANETE BUSINESS SERVICES QUALITE CARAIBES	34 lot des Belles vues de MONTALEGRE 97129 LAMENTIN	13/06/2024

DAAF – Saint-Phy – BP 651 – 97108 Basse-Terre cedex
Tél : 05 90 99 09 09

Mél : daaf971@agriculture.gouv.fr
<http://daaf971.agriculture.gouv.fr>

Nom de l'organisme de formation	Adresse de l'organisme de formation	Date d'enregistrement
AVI CONSEIL	Immeuble ACEROLA ZAC de Houelbourg 33 LD Voie verte 97122 BAIE-MAHAULT	13/06/2024
EB CONSULTING	148 route de la plage Grand Anse 97114 TROIS-RIVIERES	13/06/2024
MFREO Ile de Marie-Galante	Avenue delgrès section Trivoli 97112 GRAND-BOURG	13/06/2024
APRO CONSEIL	182 Route de Lamarre 97180 SAINTE-ANNE	13/06/2024
SERVICES EMPLOI ET FORMATION	4 lotissement Sainte-Marie 97115 SAINTE-ROSE	13/06/2024
INSTITUT INSIDE CONSULTING & COACHING	Rue des Finances Morne Notre Dame 97139 LES ABYMES	13/06/2024
GRETA DE LA GUADELOUPE	Avenue du Maréchal Leclerc – BP 548 97139 LES ABYMES	13/06/2024
FORMA PLUS	5 lot des Bananiers – Rue Longueteau 97130 CAPESTERRE-BELLE-EAU	13/06/2024
OBJECTIF QUALITE GUADELOUPE	ZA Lotissement Débarcadère Rue des Artisans 97131 PETIT-CANAL	13/06/2024

DAAF – Saint-Phy – BP 651 – 97108 Basse-Terre cedex
Tél : 05 90 99 09 09

Mél : daaf971@agriculture.gouv.fr
<http://daaf971.agriculture.gouv.fr>

Nom de l'organisme de formation	Adresse de l'organisme de formation	Date d'enregistrement
CK CONSULTING	Apt. 21 Rés. La belle EOLE -Rue Jean Ignace – Section Dugazon – 97139 LES ABYMES	13/06/2024
ANNIDIE FORMATION	12 rue de la République 97110 POINTE-A-PITRE	13/06/2024

DAAF – Saint-Phy – BP 651 – 97108 Basse-Terre cedex
Tél : 05 90 99 09 09

Mél : daaf971@agriculture.gouv.fr
<http://daaf971.agriculture.gouv.fr>